

**EXTRAIT**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole**Séance du 22 mars 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de procurations : 05
Nombre de conseillers votants : 33
Date de convocation : 16 mars 2017
Date de publication : 30 mars 2017

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin KAYI, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMDAROU, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT

Référence

N° 17.22.03.34

Commission

Aménagement de la Ville

ObjetCession de terrain à la
S.C.I. les Cigognes**Secrétaire de séance**

Pascal JOBEZ

Rapporteur

Sevin KAYI

Conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Isabelle GIROD à M. Jean-Marie SERMIER
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON à Mme Sylvette MARCHAND
Mme Isabelle VOUTQUENNE à M. Jean-Philippe LEFÈVRE
M. Gilbert CARD à M. Jean-Claude WAMBST
Mme Phanie BOUVRET à M. Ako HAMDAROU (à partir DCM 17.22.03.22)

Conseillers absents en cours de séance :

Mme Françoise BARTHOULOT (DCM 17.22.03.19) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 17.22.03.21) ; M. Jean-Marie SERMIER (DCM 17.22.03.24-25) ; Mme Annie MAIRE-AMIOT (DCM 17.22.03.27-28) ; M. Philippe JABOVISTE (DCM 17.22.03.30-31-32) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 17.22.03.32) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 17.22.03.33-34-35) ; M. Daniel GERMOND (DCM 17.22.03.34)

L'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.) de Courtefontaine accueille des jeunes âgés de 8 à 18 ans qui présentent des difficultés psychologiques nécessitant des actions d'accompagnement personnalisées. Ces jeunes sont scolarisés soit dans des classes de l'institution, soit dans des établissements voisins, de Dole et de Besançon.

Depuis plusieurs années, il a été constaté que l'I.T.E.P. de Courtefontaine créé en 1952, malgré de nombreuses évolutions, ne pouvait répondre de manière satisfaisante aux nouvelles orientations des politiques sociales et que les structures actuelles étaient mal adaptées aux modes de prise en charge d'aujourd'hui, notamment en raison de leur situation géographique et de la configuration de leurs locaux.

En 2014, la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens en partenariat avec les associations P.E.P. de Bourgogne et du Doubs et les Agences Régionales de Santé de Bourgogne et de Franche-Comté, doit conduire avant 2018 à une restructuration de l'I.T.E.P. grâce à un plan de financement accepté à l'époque par l'A.R.S. de Franche Comté.

L'objectif est donc d'abandonner le site de Courtefontaine après construction de deux nouvelles structures d'accueil, l'une à Saint-Vit, la seconde à Dole. Cette dernière serait constituée d'un bâtiment d'environ 500 m² à construire à proximité d'un établissement scolaire et desservi par une ligne de transports en commun, en liaison avec le centre-ville et la gare.

L'association gestionnaire de l'I.T.E.P. a sollicité la Ville de Dole pour la recherche d'un terrain répondant à ces critères. Après examen de sites potentiellement ad hoc, il a été retenu un terrain de 4500 m² jouxtant le Collège Maryse Bastié, dépendant d'une réserve foncière communale constituée par acquisitions successives de parcelles depuis 1994.

Cette parcelle étant localement traversée par des conduites d'assainissement, il conviendra que la collectivité bénéficie d'une servitude de tréfonds pour assurer l'exploitation et l'entretien desdites canalisations.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 15 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la vente à la S.C.I. les Cigognes domiciliée à Dijon, 28 rue des Ecayennes, d'une parcelle provisoirement cadastrée section BR n° 207p, d'une contenance de 4500 m², sise au lieudit « au Pontarlier »,
- **PRÉCISE** que cette vente sera consentie moyennant le prix de 20 €/m², soit la somme de 90 000 €,
- **APPROUVE** la constitution d'une servitude de passage de canalisations d'assainissement profitant à la Ville de Dole,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à signer l'acte de vente à intervenir.

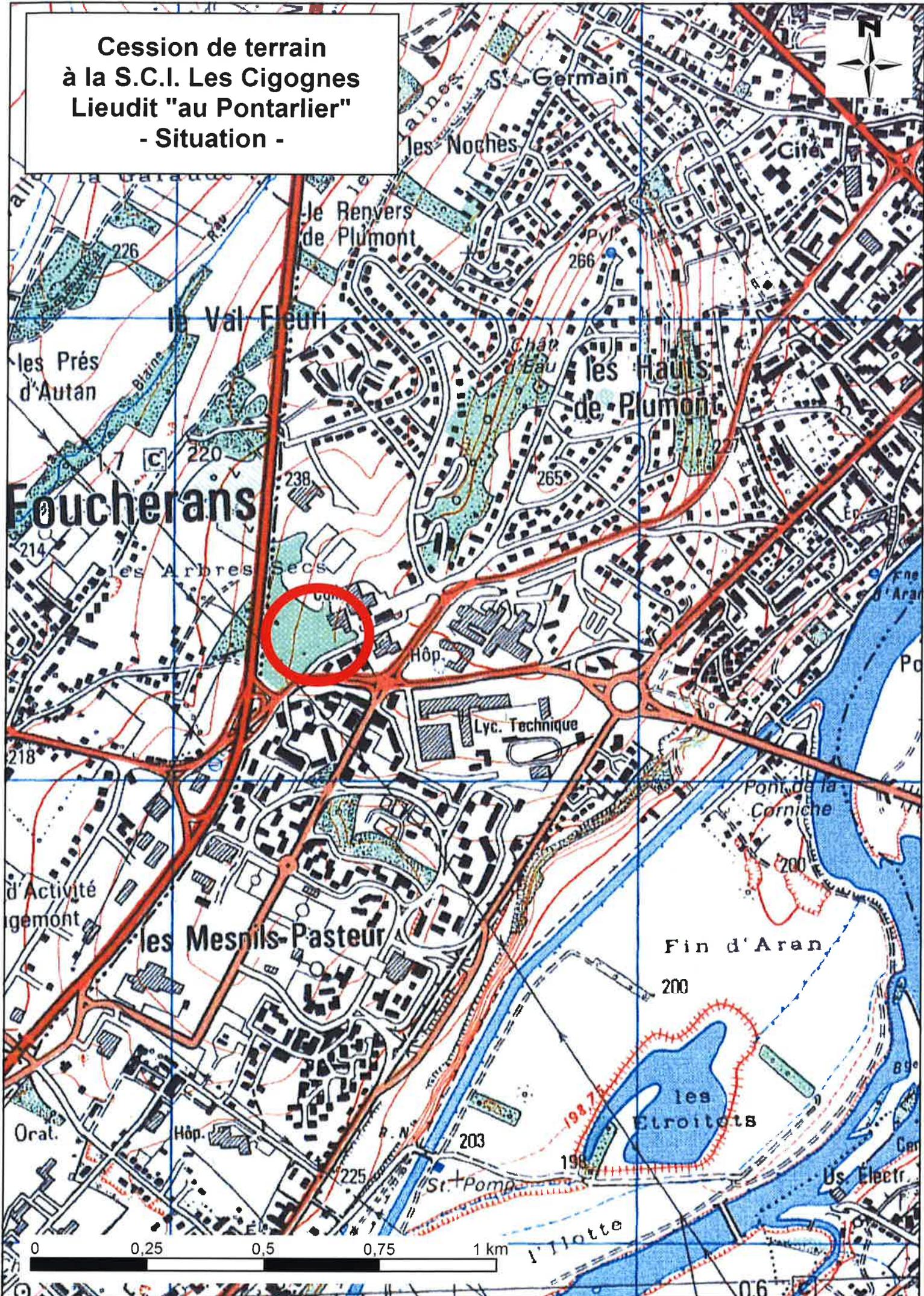
Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme et Habitat
- S.C.P. BARTHEN-RUIZ-VANDEL - Notaires associés - 8 rue Joseph Thoret - 39100 DOLE
- Maître Pascal MASSIP - Notaire associé - 1 place de l'Europe - CS 96717 - 21067 DIJON Cedex
- S.C.I. les Cigognes - 28 rue des Ecayennes - 21000 DIJON

*Fait à Dole, le 23 mars 2017
Pour extrait certifié conforme,
Le Député-maire,*


Jean-Marie SERMIER.
(JURA)

**Cession de terrain
à la S.C.I. Les Cigognes
Lieudit "au Pontarlier"
- Situation -**



**Cession de terrain
à la S.C.I. Les Cigognes
Lieudit "au Pontarlier"
- Extrait cadastral -**



4500 m²

C.M.P.P.

